

DE LA DIFFICILE RECONNAISSANCE DES CANCERS PROFESSIONNELS À L'IDENTIFICATION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

LE MODÈLE DE L'AMIANTE

Les cancers professionnels ont une histoire : celle de l'amiante, devenue au fil des années, le paradigme de toutes les pathologies cancéreuses connues et reconnues sous ce terme.

La dangerosité potentielle de l'amiante est repérée très tôt. Dès 1900, la maladie pulmonaire d'un ouvrier de l'amiante est décrite. Mais c'est seulement à partir du 1^{er} janvier 1977 qu'est définitivement interdite l'utilisation de l'amiante, sauf pour des usages très spécifiques, abandonnés depuis. Il aura donc fallu attendre un siècle pour que l'exposition à l'amiante soit reconnue officiellement comme extrêmement dangereuse : origine avérée de nombreux cancers pulmonaires qui ne se déclarent parfois qu'au bout de 35 ans.

Cette histoire est exemplaire à plus d'un titre. Elle illustre la façon dont le débat n'a pas été ouvert au public, dont il est resté enfermé dans un cénacle de happy few, où la recherche du consensus était activement valorisée alors qu'il aurait fallu risquer le dissensus.

Le « débat » eut lieu, mais loin du grand public, dans une sorte de huis clos poli où les bonnes et les mauvaises intentions se croisèrent et se conjuguèrent pour rester un discours « intentionnel ». Là où il aurait fallu promouvoir socialement une politique de santé publique et de prévention active qui ne maintiendrait pas dans l'ombre les problèmes de santé au travail et tout leur cortège d'inégalités, on laissa les salariés exposés à l'amiante se débattre au cas par cas avec l'aide de leur médecin du travail et de leurs élus syndicaux, quand il y en avait... La doctrine de « l'usage contrôlé », ne niait pas la dangerosité de l'amiante mais rendait acceptable l'idée de son usage restreint.

En fait, la question de savoir s'il y avait ou non un seuil d'exposition réellement « tolérable » à l'amiante ne fut pas posée. Puisqu'on promouvait officiellement une doctrine de l'usage contrôlé, c'est qu'il y avait, tolérable ou non, un seuil acceptable socialement. Il y avait certes des risques, mais finalement pas plus pas moins qu'ailleurs, dans d'autres industries à caractère éminemment toxique, comme le nucléaire, mais dont « l'utilité sociale » ne fut jamais véritablement mise en doute. Il en était donc de même pour l'amiante ; les seuils d'exposition tolérés étaient assez élevés : avant qu'une remise à niveau spectaculaire n'intervienne, à partir de 1995¹, la valeur limite d'exposition au travail était de 0,6 fibre-cm⁻³. Elle a été abaissée depuis à 0,1.

Le voile est levé à présent sur l'amiante et les doutes s'étendent désormais à d'autres substances telles que de nombreux produits chimiques et les fibres céramiques réfractaires, produits de substitution à l'amiante qu'on soupçonne fortement d'avoir les mêmes effets toxiques. Les interrogations portent maintenant autant sur les expositions dans le cadre professionnel² que sur les expositions environnementales

¹ Grâce aux médias qui mirent enfin un nom sur cet escamotage du débat appelé depuis « le scandale de l'amiante »,

qui peuvent toucher le grand public et impliquent d'initier une réflexion sur la protection préventive de l'espace public³.

Quels seuils d'exposition – toutes substances confondues – sont-ils tolérables ? Doit-on établir une distinction entre les seuils environnementaux et les seuils professionnels et sur quels critères ? Quels rôles doivent jouer les inspecteurs du travail et où commence la responsabilité de chacun ? Est-ce aux seules organisations, qu'elles soient syndicales, professionnelles, de consommateurs, d'élaborer et d'imposer les règles ou faut-il au contraire élargir les débats à la société toute entière, ce qui impose que les citoyens soient informés et puissent y participer en toute connaissance de cause ?

La détermination des seuils d'exposition ne ressort du législateur et du débat politique public que dans la mesure où cette question est réellement informée à partir de sources documentaires et d'études indépendantes en termes de résultats. Et c'est en effet la question qui se pose aujourd'hui : que savons-nous des substances cancérigènes actuellement ? Et comment le savons-nous ? Quelles sont les sources de ces informations et où sont-elles disponibles et accessibles ? Par qui et pour qui ? Qui enfin décide à la fois de l'identification de ces substances et des seuils d'exposition réputés tolérables ?

Mais le débat n'est pas seulement celui de l'état des connaissances sur les substances cancérigènes et de la manière dont ces connaissances s'acquièrent et se diffusent ou non. La réflexion doit prendre en compte les citoyens et les citoyennes qui sont les victimes sociales de choix politiques qui leur ont échappé et sur lesquels ils n'ont jamais été consultés. Plus encore, elle doit tenir compte de populations qui n'ont pas ce privilège de plus en plus rare de la citoyenneté, de populations qui travaillent – ou pas⁴ – à l'existence plus ou moins précaire, à la présence plus tolérée que réellement légalisée. Les malades étant des personnes réelles et non des organes atteints par tel ou tel maladie cancéreuse, il va de soi qu'elles ont des parcours professionnels singuliers qui sont autant d'histoires de la maladie. Ainsi sont rendues visibles les conditions de travail réelles auxquelles nous expose un contrat de travail qu'il est difficile de contester dans un marché de plus en plus dérégulé. Cette remarque nous impose de prendre en compte et de comprendre des parcours professionnels qui se signalent souvent par leur opacité. Que savons-nous en effet des cancers professionnels ? Des conditions de travail réelles dans lesquelles on fait courir des risques à des gens qui ne pouvaient peut-être ni les connaître ni même les refuser s'ils les connaissaient ? Comment se fait la prise en charge des personnes atteintes et des personnes exposées qui ne sont pas encore malades mais qui ont toutes les « chances », d'un point de vue statistique, de le devenir ? Peut-on aujourd'hui, et comment, prévenir les cancers professionnels, mais aussi les cancers d'origine environnementale ? Avec quels acteurs et avec quelles armes juridiques et sociales ?

Petit état des lieux

² Posant et reposant la question de la santé au travail et tout ce qu'elle implique d'organiser socialement pour les identifier dans des parcours professionnels souvent de plus en plus complexes du fait du développement de la précarité

³ Parce que l'espace public c'est avant tout l'espace commun, l'espace partagé quotidiennement qu'il soit professionnel ou privé : aménager l'espace, le construire, c'est toujours en vue de le rendre habitable ? Mais qu'est-ce qu'une habitation qui empoisonnerait ses habitants ? C'est là l'une des questions que devrait soulever le « scandale de l'amiante »...

⁴ Elles peuvent être au chômage, dans le meilleur des cas, ou en fin de droits, comme on sait aujourd'hui que c'est le cas pour près d'un million de personnes qui n'ont... plus rien d'autre que la solidarité familiale, quand elle existe encore !

Il faut d'abord préciser que le nombre de cancers d'origine professionnelle assignables à l'ensemble des cancers enregistrés et déclarés chaque année est sujet à controverse. En bref, il varie, selon les auteurs et les Instituts ou les Agences qui se penchent avec un peu de sérieux sur cette épineuse question, de 2... à 10% ! Si l'on se fie néanmoins à un rapport scientifique de l'Institut national de la veille sanitaire (INVS) datant de 2003, le pourcentage le plus probable se situerait plutôt entre 5 et 10%, ce qui signifie que sur 280 000 nouveaux cas de cancers par an en France, il y en aurait une fraction variable entre 14 et 28 000 dont l'origine serait professionnelle. Pourtant, selon les seuls chiffres réels dont on dispose – parce qu'ils sont déclaratifs et relèvent d'une prise en charge et d'une enquête médicale – autrement dit ceux de la branche Accidents du Travail/ Maladies Professionnelles de la CNAMTS, il n'y aurait, pour la seule année 2004, que 1 466 cas de cancers reconnus et indemnisés au titre des maladies professionnelles. A peine 10%, des cancers professionnels sont réellement **reconnus** pour ce qu'ils sont : ... Les autres passent à l'as, ni vus ni connus et tombent dans l'escarcelle des cancers « d'origine diverse » !

Cet écart considérable rend compte d'un problème complexe.

Soit la statistique donnant le nombre de cancers professionnels est surestimée, thèse qui n'est satisfaisante que pour les industriels et les entreprises, soit on est en état de sous-déclaration des pathologies cancéreuses d'origine professionnelle pour des raisons qui peuvent aller de la difficulté qu'il y a à reconstituer un parcours professionnel chaotique ou simplement pluriel, au déni de réalité d'un environnement professionnel cancérogène auquel le travailleur malade a été exposé

Ajoutons que lorsqu'il s'agit de travailleurs intérimaires qui ont passé leur vie à être envoyés à gauche puis à droite sur des missions par définition temporaires et brèves, on sait par l'observation sociologique de ces populations, que ce sont pourtant elles qui sont les victimes désignées d'exposition à des risques qu'une entreprise « normale » ne ferait pas courir à ses propres employés. Il y a peu de possibilités qu'on identifie clairement l'exposition à une substance cancérogène donnée dans un parcours professionnel marqué par la prolifération des missions : a contrario, lorsqu'il s'agit d'une personne qui a toujours travaillé au même endroit et pour la même entreprise, c'est plus « facile » mais pas non plus évident. Avec ceux-ci on prend plus de gants, avec ceux là il est aisé de dire que si problème il y a eu, c'est forcément ailleurs que cela s'est passé... surtout si entre temps l'entreprise incriminée a résolu le problème de l'exposition à des substances hautement cancérogènes et que celle-ci n'est donc plus mesurable !

Les risques ne sont donc pas égaux pour toutes les catégories de salariés.

Et il ne faut pas faire abstraction des dispositifs et des moyens de pression dont disposent les industriels et les entreprises pour réduire au silence les recherches qui les mettraient en cause ou pour occulter les relations qui pourraient être faites entre cancers et risques professionnels. Les industriels disposent en effet dans le domaine scientifique notamment de différents types d'intervention comme par exemple l'influence plus ou moins insidieuse qu'ils peuvent exercer sur les chercheurs avec lesquels ils établissent des contrats de recherche.

Autant dire par conséquent que la plus grande incertitude règne au sujet de l'étendue du problème, ce qui n'est pas de nature à faciliter sa résolution : le premier travail à faire consiste donc à trouver les moyens de rendre visibles des pathologies déclarées mais dont le lien avec le risque couru dans le cadre du travail n'est pas établi. D'autant que dans les discours politiques et scientifiques, la représentation du cancer n'est pas celle d'une maladie liée au travail mais plutôt celle d'un fléau sociétal consécutif de comportements à risques dont les individus sont tenus de plus en plus pour responsables, voire coupables. En témoignent par exemple la

criminalisation de la consommation de tabac qui fait de plus en plus supporter aux individus la responsabilité de **leur** cancer... Travailler dans certaines conditions et dans certains secteurs, c'est **être exposés** de façon certaine à des substances cancérigènes et se faire « inoculer », presque à coup sûr, un cancer qui ne se déclarera peut-être que dans 15 ou 20 ans, voire plus, et qui passera pour une sorte de fatalité individuelle... Hormis le tabac on pourrait peut-être éviter entre 10 et 20 000 nouveaux cancers par an...

A Marseille le 5 février 2010, Bertrand Nadel du centre d'Immunologie de Luminy a présenté les résultats d'une étude lancée en 2005. Avec Sandrine Rouland, il avait montré en 2008 que le risque d'avoir un cancer lymphatique était beaucoup plus fort chez les agriculteurs que chez tout autre professionnel. Cette fois ils ont détecté chez des individus exposés aux pesticides des « cellules précurseurs de cellules tumorales constituant un lymphome de type folliculaire » Et Bertrand Nadel de déclarer « Nous avons mis en évidence des biomarqueurs qui témoignent d'un lien moléculaire entre l'exposition des agriculteurs aux pesticides, l'anomalie génétique et la prolifération de ces cellules qui sont des précurseurs des cancers. Cet effet est fonction de la dose et du temps d'exposition ». En fait d'anomalie génétique décelée, les chercheurs ont repéré un fragment de chromosome 14 qui, détaché est venu activer un oncogène situé sur le chromosome 18. Ceux qui sont régulièrement exposés aux pesticides présentent cette anomalie génétique dans certaines de leurs cellules lymphocytes. De ces constatations, on peut espérer tirer un outil de diagnostic précoce pour repérer de futurs cancers, appelés à être classés « professionnels » développés au contact des pesticides.

Mais pour les consommateurs de fruits et de légumes – tout le monde ne mangeant pas « bio » – qu'en est-il ?

On fait comme si le problème n'existait pas ! C'est au nom d'un argument exprimé en terme de « seuil » qu'un même discours, légitimé par les pouvoirs publics, continue d'être tenu : « Il faut manger 5 fruits et légumes par jour », c'est non seulement sans risque mais c'est bon pour votre santé, cela « protège » du cancer ! Mais s'ils sont massivement traités par des pesticides, qu'en est-il ? Le Professeur Khayat, dans le livre qu'il vient de publier⁵, écrit : « 70% des pesticides que nous absorbons par jour viennent des produits végétaux ». Selon une étude de la DGCCRF datant de 2007, 7,2% des légumes et 8,5% des fruits vendus sur nos marchés, présenteraient des taux de pesticides supérieurs à la norme.

Il existe au moins trois classements des substances cancérigènes, celui du CIRC⁶, celui de l'Union Européenne, et celui de la législation française... qui concordent rarement. Le classement du CIRC qui repose sur des monographies établies par les travaux de commissions d'experts internationaux, n'a pas valeur réglementaire. En revanche il apporte beaucoup d'informations précises et rigoureuses auxquelles on peut se référer. Celui de l'Union Européenne, au contraire, permet d'établir la réglementation en vigueur censée être appliquée dans tous les pays qui font partie de l'Union. Mais il ne porte que sur les substances chimiques classées selon leur susceptibilité cancérigène. Il y a trois niveaux : les substances que l'on sait être cancérigènes pour l'homme parce qu'on dispose de suffisamment d'éléments permettant d'établir une relation de cause à effet entre une exposition et l'apparition d'un cancer ; celles qui sont assimilées à des substances cancérigènes en raison d'une forte présomption de leur rôle dans la carcinogenèse humaine ; celle enfin qu'on estime être préoccupantes en raison de leurs effets cancérigènes possibles mais non avérés et prouvés scientifiquement.

L'utilisation de certaines de ces substances relève donc de la prévention et de l'interdiction pure et simple. D'autres en revanche relèveraient du principe de précaution, mais son application pose problème parce

⁵ Le vrai régime anti-cancer, Editions Odile Jacob 2010

⁶ Le Centre International de Recherche contre le Cancer de l'OMS

qu'il interdit presque toute évaluation réelle et définitive de la dangerosité réelle d'un produit, sa toxicité potentielle suffisant à l'exclure. Or le problème, pour une politique de santé publique qui ne peut pas non plus se discréditer en interdisant à tout va, est de pouvoir à la fois suspendre, étudier, et le cas échéant, interdire tout en protégeant par avance la population de risques éventuels.

On voit l'importance que revêt la Médecine du Travail qui surveille, prévient, et détecte les pathologies cancéreuses d'origine professionnelle : notamment la lourde responsabilité du diagnostic initial mais surtout de l'identification du parcours professionnel et des substances cancérigènes auxquelles le travailleur malade a été exposé⁷. On voit aussi le rôle stratégique que les médecins du travail jouent dans ce domaine. La tentation est grande pour certains chefs d'entreprises de les manipuler, de les instrumentaliser, voire de les faire disparaître du paysage social : moins de médecins du travail, plus de surcharge d'activité pour les quelques médecins de secteur, donc moins de visites annuelles ou bi-annuelles et moins de suivi et de surveillance rapprochée des travailleurs à risques ou susceptibles de l'être.

DE L'AMIANTE AU RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Qu'est-ce qui nous donne le droit de faire de l'amiante le paradigme de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le facteur de risque environnemental dans la genèse des cancers ? Ou plutôt dans *l'explosion quantitative des cancers après 1940* ?⁸ Sur quoi pouvons-nous fonder cette translation du modèle de l'amiante vers le risque environnemental ?

S'il est clair que c'est en tant que risque de cancer professionnel qu'a été reconnu et identifié l'amiante, c'est sa dissémination dans l'environnement qui pose ici question. Ce qui a finalement déclenché le « scandale de l'amiante » c'est la question du défilage de l'université de Jussieu. Pourquoi ? Parce que se combinaient dans cette affaire le risque professionnel et le risque public, autrement dit environnemental : Jussieu, en tant que campus, était l'un des plus grands, situé en plein cœur de Paris, une université dédiée à la recherche, notamment scientifique où travaillaient quotidiennement 10 000 enseignants et chercheurs, et 40 000 étudiants ! En d'autres termes il ne s'agissait pas, pour une fois, d'ouvriers des mines d'amiante ou de spécialistes de l'isolation : ceux-là, cyniquement parlant, n'avaient pas eu la chance de sensibiliser le grand public, qui ne se sentait pas concerné...! A Jussieu, on découvrait soudain qu'on pouvait être chercheur **et** menacé par un cancer de la plèvre dû à l'amiante. Pire, les chiffres étaient là, absolument incontestables : 9 maladies professionnelles liées à l'amiante en 1994, 16 en 1995, 26 en 1996, 43 en 1997 !

En d'autres termes, l'amiante est le prototype de la substance à haut pouvoir cancérigène qui fait intrinsèquement partie de notre environnement professionnel, public et privé : tout le monde, de près ou de loin, a été exposé à l'amiante. Puisque tout le monde y a été exposé à un moment donné de sa vie, que ce soit à l'école, dans son lieu d'habitation ou de travail, ou dans les amphithéâtres et les couloirs de son université, la question des « seuils d'exposition » revêt donc tout son sens. La question n'est plus de savoir si, moyennant une surveillance médicale particulière, des conditions de travail et de salaires plus attractives, on peut ou non accepter le risque professionnel. Elle devient : sommes-nous d'accord pour supporter ce risque qui devient

⁷ La mesure du taux d'exposition peut être décisive mais elle est souvent difficile à déterminer.

⁸ En suivant ici les analyses de David Servan Schreiber dans son livre *Anticancer*

alors un problème de santé publique ? Et, le serions-nous, en avons-nous d'ailleurs le droit ? La dissémination de l'amiante dans **notre** environnement n'est pas seulement le problème d'une génération : il s'agit d'un problème de santé transgénérationnelle. Ce risque de santé publique, avons-nous le droit de le prendre **aussi** pour nos enfants et nos petits-enfants ? On sait qu'il n'y a pas de seuil minimal d'exposition qui soit sans risque de développement d'une pathologie cancéreuse, surtout quand cette exposition, même très faible, est répétée quotidiennement sur une longue durée...

Cette démonstration, ce questionnement, nous pouvons les reproduire s'agissant aujourd'hui des pesticides. Comme pour l'amiante, il y a une version côté cour, et côté jardin...

Côté cour, il y a, pour les pesticides en général, un déni de réalité comparable à celui qui a prévalu dans le discours prôné et soutenu par les industriels de l'amiante pendant des années... L'histoire des pesticides est à bien des égards aussi intéressante que celle de l'amiante. Quelques chiffres, pour commencer : avant la Seconde Guerre Mondiale, la production de produits chimiques synthétiques s'élevait à 1 Million de tonnes en 1930 ; elle est aujourd'hui de 200 Millions de tonnes. Mais cette histoire commence, comme l'amiante, bien avant la Seconde Guerre Mondiale : elle débute au 20^{ème} siècle avec la synthèse de l'ammoniac à partir de l'azote contenue dans l'atmosphère, qui rend possible la synthèse de l'acide nitrique. Une voie est ouverte, qui conduit à l'invention des engrais chimiques, source, au moins au début, d'une prodigieuse croissance des récoltes agricoles, à la mise au point des premiers pesticides⁹, et à celle des premières armes chimiques.

Ces *pest-icides*, mot qui signifie littéralement que la finalité de ces produits est de tuer des êtres vivants¹⁰, et les premières armes chimiques que sont les gaz¹¹ utilisés sur les troupes pendant la Première Guerre Mondiale sont tous deux à base de chlore et d'une composition étrangement proche, du moins à leur origine. Les pesticides sont donc, intrinsèquement parlant, du point de vue de l'histoire de leur invention comme de leurs premiers usages¹², des **armes** destinés à tuer des êtres vivants : il s'agit toujours de mener une *guerre* contre des nuisibles, tout le problème étant l'interprétation que l'on donne de ce terme de « nuisible ». On peut se souvenir que l'un des films les plus célèbres de Costa-Gavras, *Z*, débute explicitement sur une réunion où on explique à un parterre de militaires complices et comploteurs les bienfaits des pesticides utilisés contre les insectes nuisibles, métaphore on ne peut plus transparente pour désigner les hommes à abattre, notamment tous les vrais démocrates et défenseurs de la liberté et de la justice.

L'histoire des pesticides se confond avec l'histoire de la synthèse et des usages du chlore. De 1914 à 1939, le chlore, comme le soulignent Fabrice Nicollino et François Veillerette¹³, « devient la base de toute la chimie », qu'elle soit militaire, industrielle ou agricole. Puis de 1930 à nos jours, il ne cessera d'entrer dans la composition des pesticides et de toute la chimie en général, combinant à l'infini l'étonnante plasticité du carbone avec le chlore : ce sont les organo-chlorés, les produits d' « une combinaison chimique à base de

⁹ Utilisés notamment dans les silos à grain contre les rats et les insectes qui y prolifèrent.

¹⁰ En l'occurrence d'abord les rats, appelés pest en anglais

¹¹ Le 22 avril 1915, à Ypres, un nuage toxique de chlore, est répandu sur 20 000 hommes (des troupes franco-sénégalaises) immobilisés dans leurs tranchées ; une heure après le début des opérations, sur les 20 000 hommes gazés, 5000 meurent, les survivants, quant à eux, souffrent pendant des années des effets et des séquelles des gaz dont ils ne pourront pas se débarrasser...

¹² Usages tant militaires qu'industriels ou agro-industriel que la suite des événements au 20^{ème} siècle ne démentira pas et constitue au contraire une longue liste de preuves indubitables de leur toxicité, même quand leur usage est explicitement « pacifique », entendons par là qu'il n'est pas censé faire mourir des hommes...

¹³ Dans leur ouvrage, Pesticides, révélations sur un scandale français, sur lequel nous nous appuyons ici, pour nourrir cette démonstration consacrée à la toxicité cancérogène des pesticides.

carbone, dans laquelle des atomes d'hydrogène ont été remplacés par des atomes de chlore. Le carbone est l'un des éléments de base de la vie, car ses atomes ont une capacité inouïe à s'unir entre eux et à se mélanger à d'autres. » Il sera de toutes les guerres : la Première mais aussi la Seconde où un nouveau composé organo-chloré – « l'agent orange » – sera testé mais finalement pas utilisé ; la guerre du Vietnam où l'agent orange¹⁴ montrera toute son efficacité, contaminant pour des générations le cycle de l'eau, les sols, les plantes, les animaux ; la guerre Iran/Irak, le gazage des Kurdes, la Guerre du Golfe... Tous les pouvoirs ont toujours ignoré tout ou partie des risques occasionnés par l'usage du chlore

Ce déni historique qui montre la collusion ayant existé dès l'origine entre l'industrie chimique et l'industrie militaire s'accompagne aujourd'hui d'un début de retournement, tardif, timide mais très actuel. Au chapitre des dénis toujours actifs, et qui pèsent encore lourdement sur les débuts de reconnaissance en cours, il faut citer l'intervention du Professeur Khayat, grand artisan du 1^{er} Plan Cancer, et créateur de l'Institut National du Cancer (INCa) qui déclarait sur les ondes de France Inter à l'automne 2005, à propos d'une causalité environnementale invoquée dans l'explosion et la diffusion des cancers, notamment du sein : « La pollution, c'est à dire ce que nous en France appelons *l'environnement*, ce n'est presque rien ». Assertion confirmée par le Pr Toubiana devant l'Académie de médecine en janvier 2010 au cours d'un colloque sur le principe de précaution.

Sous-entendu : le risque environnemental ne serait rien à côté des risques du tabac et de l'alcool... On nous dit : n'allons pas chercher dans des *pseudo-causes* environnementales l'origine de « nos » cancers ! Les responsables ne sauraient être ni des choix de société ni des choix politiques ni les conséquences de collusions politico-industrielles impliquant une responsabilité sociale des artisans de ces choix. Non, les véritables causes du cancer ce serait en nous qu'il faudrait les chercher, dans le fait que *nous buvons* ou que *nous fumons*. Les responsabilités seraient donc purement individuelles. Le tabac et l'alcool sont donc ici instrumentalisés pour occulter d'autres questions. Il ne s'agit pas bien entendu ici de nier l'incidence réelle du tabac parmi les causalités de nombreux cancers ; il s'agit juste de souligner combien un raisonnement, qui élimine a priori une responsabilité sociale pour se retourner vers les seuls individus promus grands coupables de leurs pathologies, est véritablement *pervers*. On retrouve bien là le même type d'argument que celui utilisé un temps par les tenants de l'amiante. Quand on ne peut plus nier une incidence en terme de pathologie cancéreuse, mieux vaut en faire état... pour la minimiser et la discréditer.

Côté « jardin », c'est à dire du côté de l'agriculture intensive, les pesticides peuvent être analysés en terme de risques professionnels. Y sont exposés les agriculteurs, les viticulteurs, ainsi que les salariés des usines agro-alimentaires et chimiques où on les fabrique. Les chiffres sont d'ailleurs là qui montrent la croissance en flèche des tumeurs notamment au cerveau, chez les agriculteurs, en particulier les céréaliers (producteurs de maïs notamment qui recourent massivement à l'utilisation agricole des pesticides). Plusieurs études, citées dans l'ouvrage intitulé ***Pesticides, révélations sur un scandale français*** de Fabrice Nicolino et François Veillerette, montrent de façon indubitable une incidence réelle des pesticides, à usage domestique ou

¹⁴ Les « effets » épidémiologiques de cet arrosage du Vietnam de 1961 à 1971 à raison de 83 Millions de litres de défoliants sont bien documentés aujourd'hui : on sait ainsi qu'ils sont directement à l'origine, pour ceux qui y ont été exposés de près ou de loin – simples victimes civiles ou combattants américains et vietnamiens – de leucémies chroniques, de cancers de l'appareil respiratoire, de la prostate et de lymphome non hodgkinien. Ce lien est aujourd'hui avéré et reconnu alors que celui-ci a été systématiquement nié par Sir Richard Doll, un épidémiologiste pourtant respecté, dont le Guardian du 8 décembre 2006 a révélé qu'il avait été rémunéré secrètement pendant 20 ans par l'industrie chimique, Monsanto en tête pour contester tout lien entre le cancer et l'agent orange.

professionnel, sur certains types de cancers. Une première étude financée et promue par l'INSERM¹⁵, confirmée par d'autres études menées à l'étranger, établit un lien entre l'exposition aux insecticides ménagers de la femme enceinte et le risque d'une leucémie infantile aigue chez l'enfant : risque multiplié par deux lorsque cette exposition existe. L'épidémiologiste Isabelle Baldi¹⁶ a étudié, quant à elle, 221 adultes atteints d'une tumeur cérébrale et vivant dans la Gironde¹⁷ : elle a établi ainsi que pour les sujets les plus exposés aux pesticides répandus dans l'environnement en particulier viticole et céréalière (notamment le maïs) le risque de tumeur au cerveau était multiplié par 2,58 voire 3,21 s'agissant du gliome, une tumeur cérébrale au pronostic particulièrement grave.

Enfin sur 99 études épidémiologiques listées par une fondation américaine qui lutte contre le lymphome¹⁸, 75 d'entre elles établissent un lien entre l'émergence des lymphomes¹⁹ et les pesticides.

Le lien existe, avéré scientifiquement, entre l'exposition aux pesticides, même dans un cadre domestique et a fortiori dans un cadre professionnel, et leur incidence sur les maladies cancéreuses. Et tous ces « travailleurs », salariés ou non, qui sont exposés à de fortes doses, notamment par inhalation, de pesticides courent un réel risque professionnel qu'il va bien falloir intégrer dans les tableaux de l'Assurance Maladie, reconnaître comme maladie à caractère professionnel, surveiller, suivre, prendre en charge et indemniser... C'est ce que l'ORP (Observatoire des résidus des pesticides), qui naît en 2006 seulement, tente de faire timidement, contre vents et marées des influences diverses auxquelles se soumettent les hommes politiques qui ne veulent pas perdre le soutien actif des lobby de la chimie. Timidement d'abord parce que les moyens qui lui sont affectés sont totalement dérisoires : l'ORP, comme l'indique M. Olivier Briand, parachuté « responsable », est en réalité une structure juridiquement vide, dépendante entièrement de l'AFSSET (Agence publique de santé environnementale), qui l'héberge et lui accorde... deux postes, sans budget réel. Pas de quoi faire trembler les industriels des pesticides, qui ont apparemment de beaux jours encore devant eux, tant dans les pays « développés » comme la France que dans les pays émergents. Jusque là, les agricultures traditionnelles étaient exemptes de recours aux pesticides : elles disparaissent au profit des méthodes intensives et toxiques de l'agriculture moderne. Ne vont-elles pas être soumises à une explosion des cancers d'origine professionnelle ?

L'ORP, bien que quasiment mort-né, affirme :

« L'exposition aux pesticides se caractérise par une multiplicité des voies d'exposition ; en effet ces substances peuvent pénétrer dans l'organisme par contact cutané, par ingestion et par inhalation. Les populations concernées sont bien évidemment les agriculteurs et les professionnels, mais tout un chacun est également exposé lors de l'utilisation de produits à usages domestiques ou d'entretien des jardins. »

.../...

¹⁵ « Household exposure to pesticides and risks of childhood acute leukaemia » en date de Janvier 2006 : Etude à laquelle ont collaboré F. Menegaux, Y. Bertrand, B. Lescoeur, G. Leverger, B. Nelken, D. Sommelet, D. Hemon et J. Clavel

¹⁶ Cf « Pesticides et tumeurs cérébrales de l'adulte », étude Cerephy présentée à l'occasion du colloque Cancers professionnels organisé par l'ARC et la FNATH à Paris le 22 mars 2006

¹⁷ Une région à vocation fortement viticole : or on sait que les viticulteurs font un usage particulièrement massif des pesticides

¹⁸ La Lymphoma Foundation of America

¹⁹ ou cancer des lymphocytes

Les expositions secondaires « concernent l'ensemble de la population, qui est exposée aux résidus de l'usage de ces produits, au travers de son alimentation et de son environnement. Aujourd'hui les mesures de contamination des sols et de l'air sont encore trop récentes et disparates pour établir des résultats fiables. »²⁰

Que se passe-t-il lorsque nous consommons des fruits et des légumes qui ont reçu des traitements aux pesticides ? Suffit-il de les laver ? A partir de quels seuils une exposition aux pesticides qui peuvent être, dans le cas de l'alimentation humaine, soit inhalés, soit ingérés, est-elle significative, voire dangereuse ? Faut-il considérer les quantités, infimes, semble-t-il, que nous ingérons à chaque fois que nous consommons des fruits et des légumes, comme étant d'une totale innocuité ? Ou bien faut-il, en se fiant au modèle expérimental que constitue aujourd'hui l'amiante, souligner que, même à dose infime, les pesticides que contiennent nos aliments²¹ sont toxiques parce qu'ils sont ingurgités tous les jours, parce qu'ils s'accumulent dans notre organisme qui ne parvient pas à s'en débarrasser ? Sur la longue durée, comme d'ailleurs c'est le cas pour l'amiante, les quantités, nécessairement cumulatives, s'avèrent n'être plus du tout infimes mais au contraire quantifiables et significatives.

On sait par exemple que la viande, les produits laitiers, les poissons carnassiers constituent plus de 90 % de l'exposition alimentaire humaine à des substances cancérigènes connues comme la dioxine, les PCB et des pesticides persistants ; les fruits et les légumes en contiennent eux, 100 fois moins, même sans être « bio ».

Citons quelques données, rassemblées par le CIRC²² :

Il a testé plus de 900 produits susceptibles d'être cancérigènes. 307 d'entre eux se sont avérés être des cancérigènes probables ou possibles. Leurs critères de classification déclarent un produit comme probablement dangereux à partir du moment où des études sur l'animal, même en l'absence de confirmation sur les hommes, se sont révélées convaincantes. 95 de ces produits sont dénoncés comme cancérigènes établis et avérés... Et la plupart de ces substances, comme le benzène qui appartient à la liste des « établis » sont toujours utilisés dans la fabrication notamment des pesticides.

N'y aurait-il pas urgence à lancer un moratoire sur l'usage de ces produits afin de tester définitivement leur toxicité cancérologique ? Peut-on accepter que des dizaines de milliers de personnes utilisent et vivent au contact de produits suspects potentiellement cancérigènes ? Est-il normal que des millions de personnes continuent à consommer des aliments suspects eux aussi de provoquer, à long terme des cancers ?

²⁰ Citation extraite de l'ouvrage en référence de Fabrice Nicollino et François Veillerette

²¹ Il faut à cet égard ajouter que ce ne sont pas les seuls fruits et légumes que nous consommons qui en contiennent : ce sont même peut-être, de façon en apparence paradoxale, ceux qui en contiendraient le moins... la viande, les œufs, le lait, le poisson, en contiennent une beaucoup plus grande quantité du fait même de leur origine animale : ces animaux, étant des consommateurs, qui de plantes, d'herbages et de fruits eux-mêmes traités, qui d'autres animaux eux-mêmes consommateurs comme les premiers d'herbes et de plantes contaminées, concentrent en quantités bien plus élevées ces pesticides dont ne sommes censés ingérer que d'infimes quantités. En effet plus on « s'élève » dans la chaîne alimentaire animale, plus les quantités de pesticides ingérées sont importantes du fait de la concentration qui augmente à chaque étape de la chaîne alimentaire dont nous faisons partie...

²² Centre International de Recherche sur le Cancer de l'OMS situé à Lyon

